



**LE GUIDE DES BESOINS
EN SOUTIEN À LA FAMILLE**

**DEUXIÈME PARTIE
RENSEIGNEMENTS PRATIQUES**

RÉGION DE L'ESTRIE

DÉCEMBRE 2006





En un coup d'œil

Les subventions en soutien à la famille	3
Situation critique	4
Parents-soutien	5
Les services de garde	6
Les services et maisons de répit.....	8
Les camps de vacances spécialisés	9
Les loisirs et les camps de jours	11
Les autres programmes et subventions	12
Revenus	12
Santé physique	14
Milieu de vie	15
Transport	16
Loisirs	18
Le plan de services	19
Votre droit de recours	20
Les associations.....	21
Coordonnées de l'Office des personnes handicapées du Québec	27

Légende



Téléphone



Courrier électronique



Site internet



Les subventions en soutien à la famille

Ce tableau vous donne un aperçu des montants prévus par le programme Soutien à la famille pour votre région. La subvention maximale annuelle inclut le gardiennage, le répit et l'appui aux tâches quotidiennes.

Caractéristiques	Âges	Subvention maximale annuelle*
Enfant nécessitant peu d'attention et de soins	0-11 ans	1 144 \$
	12 ans et +	1 408 \$
Enfant nécessitant beaucoup d'attention et de soins	0-11 ans	2 356 \$
	12 ans et +	3 076 \$

Il est à noter que dans le cas où une famille a plus d'un enfant handicapé, ces montants peuvent atteindre un maximum de 2 220 \$ (peu d'attention et de soins) et de 4 380 \$ (beaucoup d'attention et de soins).

Pour obtenir une subvention ou si vous désirez plus de renseignements sur le programme, communiquez avec votre **CSSS (CLSC)**.

* Ces montants annuels pourraient aussi évoluer selon les budgets consentis au programme Soutien à la famille.



Situation critique

Parce que la présence d'un enfant ou d'un adulte handicapé amène des responsabilités supplémentaires, les familles se retrouvent parfois à bout de souffle.

Vous faites peut-être face, vous aussi, à un sentiment d'impuissance devant l'absence de services ou à une perte de confiance dans l'avenir et même à l'envie de « tout lâcher ».

Si vous croyez être dans une telle situation et que vous ne savez plus vers qui vous tourner, le premier organisme à contacter est votre **CSSS (CLSC)**. Si la personne handicapée reçoit des services d'un **centre de réadaptation**, celui-ci peut aussi vous aider.

S'il s'agit d'une urgence, n'hésitez pas à communiquer avec le service **Info-Santé** du CSSS (CLSC) ou à composer le **911**.

Plusieurs associations de parents de personnes handicapées offrent également un service d'écoute et de soutien. Voir à ce sujet la section « Les associations ».



Parents-soutien

Ce service n'existe pas de façon formelle dans la région, néanmoins certains organismes et associations apportent du soutien aux parents qui viennent d'avoir un diagnostic pour leur enfant. Voir à ce sujet la section « Les associations ». Par contre, deux organismes nationaux offrent le service :

Association québécoise des parents d'enfants handicapés visuels

☎ sans frais 1 888 849-8729

✉ info@aqpehv.qc.ca

Dystrophie musculaire Canada

☎ sans frais 1 800 567-2236, poste 231

✉ infoquebec@muscle.ca




Les services de garde

Le choix d'un service de garde

Pour l'inscription de votre enfant, adressez-vous directement au centre de la petite enfance (CPE), à la garderie ou au service de garde en milieu familial de votre choix. Plusieurs services de garde acceptent les enfants handicapés. Pour consulter la liste des services de garde (incluant les bureaux coordonnateurs pour une place en milieu familial), visitez le site du **ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine** :


 www.mfacf.gouv.qc.ca

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec le **Regroupement des centres de la petite enfance des Cantons de l'Est** :


 819 566-7131

 www.cpe-estrie.org

Vous pouvez également obtenir de l'aide dans vos démarches pour trouver un service de garde en communiquant avec l'**Office des personnes handicapées du Québec** :

 sans frais 1 800 567-1465

par téléscripateur 1 800 567-1477

 dpil@ophq.gouv.qc.ca

Subventions

Les services de garde peuvent recevoir des subventions pour faciliter l'intégration d'un enfant handicapé. Deux types de subvention sont possibles :

- l'**Allocation pour l'intégration d'un enfant handicapé** peut être obtenue une fois la déficience confirmée ;
- la **Mesure exceptionnelle de soutien à l'intégration** vise à faciliter ou à maintenir l'intégration en service de garde d'un enfant handicapé ayant d'importants besoins.

Ce sont les services de garde, avec le consentement des parents, qui demandent ces subventions au ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine.



Les services de garde

Soutien à l'intégration

La plupart des centres de réadaptation offrent des services de soutien pour l'intégration d'un enfant et l'adaptation des activités des services de garde.

Les services de garde en milieu scolaire

Plusieurs écoles offrent des services de garde. Pour l'inscription de votre enfant à ces services, vous devez vous adresser à **votre école** au moment de l'inscription scolaire. Si l'école n'est pas en mesure d'offrir le service, elle peut vous référer à un autre service de garde répondant mieux aux besoins particuliers de votre enfant.

Subventions

Les services de garde reçoivent une subvention pour accueillir les enfants handicapés (inscrits et présents à l'école au 30 septembre de l'année en cours). C'est l'école qui fait la demande de subvention au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport par l'entremise de la commission scolaire.

Soutien à l'intégration

Dans le cadre du plan d'intervention en services éducatifs, les services de garde peuvent faire part de leurs besoins afin d'obtenir du soutien des autres intervenants du milieu.

Le projet **Intégration sociale des enfants handicapés en milieu scolaire** offre des services en région pour faciliter l'intégration en service de garde. La demande doit être faite par le service de garde ou l'école, mais vous pouvez aussi, comme parent, obtenir de l'information :

☎ 450 646-2714

✉ info@isehms.qc.ca

🌐 www.isehms.qc.ca



Les services et maisons de répit

Association de Sherbrooke pour la déficience intellectuelle

☎ 819 346-2227
✉ asdi@bellnet.ca
🌐 www.asdi-org.qc.ca

Maison Caméléon de l'Estrie

Déficience intellectuelle ou physique (adulte ou enfant)

☎ 819 562-6881
✉ maisoncameleon@hotmail.com

Les soupapes de la bonne humeur de la MRC du Granit

Toutes les déficiences (adulte ou enfant)

Lac Mégantic – Camp de fin de semaine

☎ 819 583-1655 ou, sans frais, 1 877 583-1655
✉ soupapes@minfo.net

Services psychoéducatifs et communautaires Tintamarre

Autisme et troubles envahissants du développement

☎ 819 822-3918
✉ info@spectintamarre.qc.ca

Centres de réadaptation

Les centres de réadaptation en déficience intellectuelle et en déficience physique peuvent offrir du répit spécialisé par le biais principalement de ressources de type familial (famille d'accueil). Pour obtenir ces services, vous devez vous adresser à votre **CSSS (CLSC)**.

Répit dans les camps de vacances

Plusieurs camps de vacances spécialisés offrent des fins de semaine de répit durant toute l'année. À la page suivante, nous avons répertorié quelques-uns de ces camps en indiquant (+ répit) à côté de leur nom.



Les camps de vacances spécialisés

Camp Massawippi

Etrie

Déficiences physique ou auditive

☎ 514 482-0500, poste 259

☎ en période estivale, sans frais, 1 888 838-4707

🌐 www.mackaycenter.org

Cité Joie (+ répit)

Capitale-Nationale

Déficiences intellectuelle ou physique

☎ 418 849-7183

🌐 www.citejoie.com

Centre de plein air Grand village (+ répit)

Chaudière-Appalaches

Déficiences intellectuelle ou physique, déficiences multiples

☎ 418 831-1677

🌐 www.grand-village.com

Camp d'été de l'Association québécoise du syndrome Gilles de la Tourette – Accès Plein-Air

Lanaudière

(Enfants, adolescents)

☎ 514 328-3910

🌐 www.aqst.com

Camp Papillon

Lanaudière

Déficiences physique et déficiences multiples

☎ sans frais, 1 877 937-6171

🌐 www.enfantshandicapes.com

Base de plein air Perce-Neige (+ répit)

Laurentides

Déficiences intellectuelle ou physique, déficiences multiples

☎ 450 226-3336

🌐 www.perceneige.ca



Les camps de vacances spécialisés

Camp Garagona

Montérégie

Déficiência intellectuelle

☎ 450 298-5159

🌐 www.campgaragona.qc.ca

Centre Notre-Dame-De-Fatima (+répit)

Montérégie

Déficiência auditive avec ou sans déficiência associée

☎ 450 453-7600

🌐 www.centrendfatima.com

Colonie Les bosquets

Montérégie

Déficiência intellectuelle et déficiences multiples

☎ 450 467-3918

Services de répit Emergo (+ répit)

Montérégie, Lanaudière, Laurentides

Autisme et autres TED

☎ 514 931-2882

🌐 www.servicesderepitemergo.com

Camp Gatineau (+ répit)

Outaouais

Déficiência intellectuelle et déficiences multiples

☎ 819 777-6164

🌐 www.campgatineau.com

Fondation des aveugles du Québec

Déficiência visuelle (6-18 ans)

☎ 514 259-9470

🌐 www.aveugles.org

Pour connaître les camps de vacances ou les services de loisir réguliers qui accueillent des enfants ou adultes handicapés, contactez l'**Association régionale pour le loisir et la promotion des personnes handicapées de l'Estrie** :

☎ 819 864-0864

🌐 arlppe@abacom.com



Les loisirs et les camps de jour

Association de Sherbrooke pour la déficience intellectuelle

Camp de jour d'intégration pour les 6-12 ans

☎ 819 346-2227

✉ asdi@bellnet.ca

🌐 www.asdi-org.qc.ca

Club Étincelles de bonheur de la MRC du Haut Saint-François

Loisirs et camp de jour

☎ 819 832-3540

✉ clubetincelles@clubetincelles.org

🌐 www.clubetincelles.org

Galopin

(services psychoéducatifs avec le cheval)

☎ 819 563-2727

✉ galopin_psed@hotmail.com

Maison Caméléon de l'Estrie

Déficience intellectuelle ou physique – Camp de jour

☎ 819 562-6881

✉ maisoncameleon@hotmail.com

Services psychoéducatifs et communautaires Tintamarre

Autisme et TED – Camp de jour

☎ 819 822-3918

✉ info@spectintamarre.qc.ca



Les autres programmes et subventions

Revenus

Le soutien aux enfants

Les familles qui ont des enfants à charge de moins de 18 ans peuvent recevoir le paiement de soutien aux enfants dont le montant peut varier selon les revenus et la situation familiale. Vous devez vous adresser à la **Régie des rentes du Québec** :

☎ sans frais 1 800 667-9625

🌐 www.rrq.gouv.qc.ca

Le supplément pour enfant handicapé

Quels que soient leurs revenus, les familles ayant un enfant handicapé peuvent demander le supplément pour enfant handicapé dont le montant est le même pour tous. Vous devez vous adresser à la **Régie des rentes du Québec** :

☎ sans frais 1 800 667-9625

🌐 www.rrq.gouv.qc.ca

La prestation pour enfants handicapés (PEH)

Cette prestation non imposable, octroyée par le gouvernement du Canada, est destinée aux familles à revenu faible ou modeste qui subviennent aux besoins d'un enfant de moins de 18 ans ayant une déficience mentale ou physique grave et prolongée.

La prestation pour enfants handicapés (PEH) (suite)

La PEH est ajoutée aux versements mensuels de la prestation fiscale canadienne pour enfants. Pour plus de renseignements, communiquez avec l'**Agence du revenu Canada** :

☎ sans frais 1 800 387-1194

🌐 www.cra-arc.gc.ca/benefits/cctb/menu-f.html



Les autres programmes et subventions

Le Programme d'assistance-emploi (« aide sociale »)

Lorsque votre enfant atteint l'âge de 18 ans, vous n'avez plus droit à l'allocation familiale. Toutefois, votre enfant peut avoir droit aux prestations du Programme d'assistance-emploi. Vous devez vous adresser au **Centre local d'emploi** de votre secteur.


 www.mess.gouv.qc.ca

Les déductions fiscales

Vous pouvez avoir droit aux déductions fiscales pour enfant handicapé à charge ou pour personne handicapée au provincial et au fédéral. Demandez les formulaires et brochures explicatives à :

Revenu Québec


Les personnes handicapées et la fiscalité (IN-133)


 sans frais 1 800 267-6299

 www.revenu.gouv.qc.ca

Revenu Canada

Renseignements concernant les personnes handicapées (RC4064)

 sans frais 1 800 959-3376

 www.cra-arc.gc.ca/handicape



Les autres programmes et subventions

Santé physique

Équipements et fournitures

Vous pouvez obtenir une subvention pour des équipements spécialisés et des fournitures médicales (pour compenser, par exemple, le coût des couches de votre enfant de plus de trois ans). Vous devez faire une demande à votre **CSSS (CLSC)** ou au **Centre local d'emploi** si vous ou votre enfant êtes bénéficiaire du Programme d'assistance-emploi.

Frais de transport

Vous pouvez réclamer des frais de transport, de stationnement et d'hébergement pour vos déplacements dans le cas où votre enfant a besoin, **fréquemment et sur une base régulière**, de traitements médicaux (ex. : dialyse) ou de réadaptation. Vous devez faire une demande à votre **CSSS (CLSC)**.

De plus, si vous ou votre enfant êtes bénéficiaires du Programme d'assistance-emploi, vous pouvez également vous faire rembourser une partie des frais pour les Déplacements faits pour raisons médicales. Vous devez vous adresser à votre **Centre local d'emploi**



Les autres programmes et subventions

Milieu de vie (à la maison)

Le Programme de soutien à domicile


Vous pouvez obtenir des services à domicile ou une subvention pour du soutien à domicile si votre enfant a besoin d'aide physique (par exemple, pour le bain d'un enfant devenu trop lourd à porter). Vous devez vous adresser à votre **CSSS (CLSC)**.


Le Programme d'adaptation de domicile

Vous pouvez obtenir une subvention pour faire adapter votre domicile (maison ou logement) afin de le rendre accessible à votre enfant.

Vous pouvez avoir besoin d'une rampe d'accès, de faire agrandir les portes ou d'adapter la salle de toilette.

Pour obtenir de l'information sur le programme ou le formulaire à compléter, communiquez avec votre **municipalité** ou votre **CSSS (CLSC)**. Vous pouvez également obtenir des informations auprès de la **Société d'habitation du Québec** :

 sans frais 1 800 463-4315

 www.habitation.gouv.qc.ca



Les autres programmes et subventions

Transport

Le service de transport adapté

Si votre enfant ne peut utiliser le transport en commun régulier, il peut avoir accès au service de transport adapté. Selon l'endroit où vous habitez, communiquez avec :

Acti-Bus Région de Coaticook

Coaticook

☎ 819 849-3024

Société de transport de Sherbrooke et la région (STS)

Sherbrooke

☎ 819 564-2687

Le service de transport adapté (suite)

Trans-Appel

Windsor

☎ 819 845-2777

Trans-Autonomie inc.

Lac-Mégantic

☎ 819 583-4263

Transbestos inc.

Asbestos

☎ 819 879-7107

Transport des Alentours inc.

Magog

☎ 819 843-3350

Transport du Bonheur

East Angus

☎ 819 832-2711



Les autres programmes et subventions

La carte d'accompagnement

La carte d'accompagnement en transport interurbain par autocar est offerte à toute personne handicapée âgée d'au moins huit ans devant être accompagnée lors de ses déplacements interurbains. Cette carte permet à la personne accompagnatrice, devant être âgée d'au moins 14 ans, d'être exemptée, des frais de transport. Pour obtenir de l'information ou un formulaire de demande à compléter, vous devez vous adresser à l'**Association des propriétaires d'autobus du Québec** :

☎ 418 522-7131

🌐 www.apaq.qc.ca

La vignette de stationnement

Si votre enfant éprouve des difficultés dans ses déplacements, la vignette de stationnement vous permet de garer votre voiture dans les espaces réservés aux personnes handicapées. Pour l'obtenir, vous devez vous adresser à la **Société de l'assurance automobile du Québec** :

☎ sans frais 1 800 361-7620

🌐 www.saaq.gouv.qc.ca

Le Programme d'adaptation de véhicule

Une subvention peut vous permettre d'adapter le véhicule familial afin d'en faciliter l'accès à votre enfant et le rendre sécuritaire. Vous devez vous adresser à la **Société de l'assurance automobile du Québec** :

☎ sans frais 1 800 525-7719

🌐 www.saaq.gouv.qc.ca



Les autres programmes et subventions

Loisirs

Le Programme d'accompagnement en loisir

Afin que votre enfant ait accès à des activités de loisir, l'organisme qu'il fréquente peut obtenir une subvention pour défrayer les services d'un accompagnateur. Pour plus de renseignements sur le programme, adressez-vous aux organismes suivants :

Association régionale pour le loisir et la promotion des personnes handicapées de l'Estrie :

☎ 819 864-0864

Secrétariat au loisir et au sport

☎ 819 820-3151

La vignette d'accompagnement touristique et de loisir

Vous pouvez obtenir une vignette qui permet à la personne qui accompagne votre enfant (12 ans et plus) d'avoir accès gratuitement aux sites touristiques et aux activités de loisir. Pour plus de renseignements, adressez-vous à l'**Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de l'Estrie** :

☎ 819 864-0864

🌐 www.vatl-tlcs.org/



Le plan de services

L'élaboration d'un plan de services permet de faire une bonne évaluation des besoins de votre enfant **dans chaque domaine d'activité** (services de garde, école, travail, loisirs, transport, etc.) ainsi que de vos besoins en soutien à la famille. Par la suite, cette évaluation servira à organiser les services requis avec la collaboration des intervenants impliqués. Voici la démarche à suivre pour obtenir un plan de services :

- si votre enfant reçoit des services d'un centre de réadaptation ou d'un CSSS (CLSC), vous devez en faire la demande à ces organismes ;
- s'il ne reçoit pas de services, vous devez vous adresser au **CSSS (CLSC)**.

L'**Office des personnes handicapées du Québec** peut également vous aider à amorcer une démarche de plan de services, et ce, quelle que soit la déficience de votre enfant. Vous pouvez aussi obtenir gratuitement une copie du guide intitulé « Je commence son plan de services » pour vous aider à identifier les besoins de votre enfant. Pour obtenir des services ou le Guide, communiquez avec l'**Office** :

☎ sans frais, 1 800 567-1465
par téléscripteur 1 800 567-1477
✉ dpil@ophq.gouv.qc.ca
🌐 www.ophq.gouv.qc.ca



Votre droit de recours

Si vous n'êtes pas satisfaits des services offerts ou reçus ou que vous êtes en désaccord avec une décision rendue à votre égard, vous devez utiliser les procédures de révision et de plaintes prévues par les organismes concernés.

Il est important de faire cette démarche par écrit, en expliquant les motifs de vos insatisfactions et en notant le nom des personnes contactées. Conservez une copie des lettres et des documents que vous envoyez.

S'il s'agit d'un établissement du réseau de la santé et des services sociaux, le **Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes – Estrie** peut vous aider à formuler votre plainte et vous accompagner au besoin :

☎ 819 823-2047 ou, sans frais, 1 877 767-2227

✉ caap-e@caapestrie.qc.ca

Dans tous les cas, vous pouvez également communiquer avec l'**Office des personnes handicapées du Québec** qui offre du soutien-conseil et de l'accompagnement aux personnes handicapées ou à leur famille :

☎ sans frais 1 800 567-1465

par téléscripteur 1 800 567-1477

✉ dpqi@ophq.gouv.qc.ca



Les associations

Associations offrant des services de soutien aux familles :

Association canadienne de la dystrophie musculaire – section Estrie

3001, 12^e avenue Nord, bureau 3111
Fleurimont J1H 5N4

☎ 819 346-1110

✉ jfortier.chus@ssss.gouv.qc.ca

🌐 www.mdac.ca/french

Association de la fibrose kystique de l'Estrie

C. P. 624
Sherbrooke J1H 5K5

☎ 819 569-8276

✉ rgagner@sympatico.ca

🌐 www.aqfk.qc.ca

Association de la paralysie cérébrale du Québec (Estrie)

988, rue Galt Ouest, C. P. 1781
Sherbrooke J1H 5N8

☎ 819 829-1144

✉ apcqi.sher@sympatico.ca

🌐 www.paralysiecerebrale.com

Association des accidentés cérébro-vasculaires et traumatisés crâniens de l'Estrie

68, boul. Jacques-Cartier Nord
Sherbrooke J1J 2Z8

☎ 819 821-2799

✉ acte@abacom.com



Les associations

Association de Sherbrooke pour la déficience intellectuelle

2984, rue des Chênes, local 200-A

Sherbrooke J1L 1Y1

☎ 819 346-2227

✉ asdi@bellnet.ca

🌐 www.asdi-org.qc.ca

Association des personnes handicapées de la MRC de Coaticook

62, rue main Ouest

Coaticook J1A 1P2

☎ 819 849-4949

✉ aphcoaticook@qc.aira.com

Association des personnes handicapées visuelles de l'Estrie

838, rue Saint-Charles

Sherbrooke J1H 4Z2

☎ 819 566-4848

✉ aphve@bellnet.ca

Association de spina-bifida et d'hydrocéphalie région de l'Estrie

928, rue Fédéral

Sherbrooke J1H 5A7

☎ 819 822-3772

✉ asbhestrie@hotmail.com

🌐 www.spina.qc.ca



Les associations

Association des proches de personnes atteintes de maladie mentale de l'Estrie

574, rue King Est

Sherbrooke J1G 1B5

☎ 819 563-1363

✉ appamme@aide-internet.org

🌐 www.aide-internet.org/appamme

Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs

600, rue Woodward

Sherbrooke J1H 5A7

☎ 819 829-2737

✉ aqepaestrie05@hotmail.com

🌐 www.surdite.org/aqepa

Association du syndrome de Down

836, rue Saint-Charles

Sherbrooke J1H 4Z2

☎ 819 569-8112

✉ asde_t21@hotmail.com

🌐 www.pages.infinit.net/trisomie/

Association Épilepsie-Estrie

1131, rue du Conseil, bureau 103

Sherbrooke J1G 1M6

☎ 819 822-3217

✉ epilepsieestrie@qc.aira.com



Les associations

Association québécoise des enfants dyspraxiques

Case postale 26024
Sherbrooke J1G 4J9
☎ 819 829-0594

Association québécoise pour les enfants atteints de dysphasie (audimutité)

1576, rue King Ouest, suite 207
Sherbrooke J1J 2C3
☎ 819 569-6449
✉ aqeaestrie@abacom.com
🌐 www.aqea.qc.ca/chapitres/ces

Association sportive des jeunes handicapés de l'Estrie

154, rue des Jonquilles
Coaticook J1A 2Z9
☎ 819 849-0351
✉ asjhe@caramail.com

Club Étincelles de bonheur de la MRC du Haut Saint-François

56, rue Laurier
East Angus J0B 1R0
☎ 819 832-3540
✉ clubetincelles@clubetincelles.org
🌐 www.clubetincelles.org/



Les associations

Han-Droits

95, rue Merry Nord, local 213

Magog J1X 2E7

☎ 819 868-0299

✉ handroit@cgocable.ca

Les soupapes de la bonne humeur

2981, rue Agnès

Lac-Mégantic G6B 1K8

☎ 819 583-1655 ou, sans frais, 1 877 583-1655

✉ soupapes@minfo.net

Société de l'autisme et des troubles envahissants du développement de l'Estrie

2350, rue de Rouville

Sherbrooke J1J 1X8

☎ 819 823-6610

✉ satede@qc.aira.com

🌐 www.autisme.qc.ca

Organismes nationaux

Association québécoise des parents d'enfants handicapés visuels

☎ sans frais, 1 888 849-8729

✉ info@aqpehv.qc.ca

🌐 www.aqpehv.qc.ca



Les associations

Organismes nationaux (suite)

Association québécoise des personnes de petite taille

☎ 514 521-9671
✉ info@aqppt.org
🌐 www.aqppt.org

Association québécoise du syndrome de Rett

☎ 514 486-1311
✉ info@rettsyndromeqc.org
🌐 www.rettsyndromeqc.org

Association québécoise du syndrome Gilles de la Tourette

☎ 514 328-3910
✉ info@aqst.com
🌐 www.aqst.com

Association québécoise pour les troubles d'apprentissages

☎ 514 847-1324
🌐 www.aqeta.qc.ca



Coordonnées de l'Office

Office des personnes handicapées du Québec

☎ 1 800 567-1465
par téléscripteur 1 800 567-1477
✉ dpil@ophq.gouv.qc.ca
🌐 www.ophq.gouv.qc.ca

Vous pouvez consulter le **Centre de documentation** de l'Office qui possède une collection de 20 000 documents touchant différents sujets concernant les personnes handicapées. Un service de prêt ainsi que du soutien dans votre recherche de documentation vous sont offerts :

☎ sans frais, 1 888 264-2362
✉ documentation@ophq.gouv.qc.ca

Vous pouvez aussi consulter le **catalogue** répertoriant l'ensemble des documents du Centre de documentation directement sur le site de l'Office au :

🌐 www.ophq.gouv.qc.ca

